Le CDT, un vrai Contrat pour la Destruction du Territoire du plateau de Saclay. Nous sommes en présence du catalogue explicatif et descriptif du bétonnage intensif de la frange sud du territoire.

Nouveaux quartiers dédiés aux logements, nouveaux espaces dédiés aux grandes écoles, nouveaux espaces RetD, nouveaux parkings, nouvelle ligne 18… Tout est nouveau, tout est à construire, et cela au détriment de l'existant, des surfaces agricoles et pour se donner bonne conscience, les élus de la CAPS nous rabâchent une fois de plus en page 213, la naissance d'une ZPNAF en décembre2013.

Pourquoi somme nous obliger de légiférer pour protéger nos espaces ?

Pourquoi sommes-nous obligés de légiférer pour développer et pérenniser une agriculture vivante ? (le summum du ridicule est atteint).

La démonstration est faite que les élus perchés au plus haut niveau de l'état ne respectent plus l'essence de la vie ; tout ce que la terre a créé en 4 milliards d'années est condamné à disparaitre sur notre plateau.

ET que dire de la nouvelle ligne 18, un ouvrage au top de la technologie implantée au milieu des nouveaux quartiers technologiques. Une ligne perchée à 10m de haut dont son fonctionnement sera tributaire des conditions météorologiques. Tous les usagers des RER savent que le matériel ne fonctionne pas quand il gèle ou quand la température est élevée l'été. Quoi dire et que penser d'une telle architecture qui imposera la continuité du mode aérien à l'extérieur du territoire du CDT, se moquant de la ruralité déjà existante.

Nous les ruraux, nous sommes les oubliés des concertations, les oubliés quand il s'agit des impacts sonores et visuels. Nous avons commis un crime, celui d'avoir choisi d'habiter devant les champs et de vouloir protéger notre environnement.

La république, par l'intermédiaire des élus de la CAPS et l'EPPS, impose aux territoires ruraux son dictat et cela malgré les recommandations portées par l'Evaluation environnementale.

En 2010, dans son document « Le réseau de transport public du Grand Paris, dossier du MO » la Société du Grand Paris écrivait : -« L'évaluation environnementale du projet a identifié le cœur du plateau comme un secteur à enjeux importants du point de vue de la préservation des milieux naturels et des terres agricoles. Dans ces conditions, la possibilité d'une insertion du réseau en viaduc sur tout ou partie de ce territoire n'a pas été retenue par le maitre d'ouvrage afin de ne pas mettre en péril la préservation des espaces prévue par la loi du 3 juin 2010 relative au grand Paris ».

Le 2 mars 2011, Sophie de Ravinel publiait dans le Figaro Economie un article intitulé : La SGP défend un métro souterrain à Saclay et ajoute Pour le maître d'ouvrage du Métro Grand Paris Express, il s'agit de la meilleure solution écologique et économique.

Vu dans le même article : -« Le bilan du débat public sur le transport du Grand Paris sera publié le 31 mars, mais, déjà, la Société du Grand Paris (SGP), dirigée par Marc Véron, remet sur la table le dossier de Saclay en rappelant sa préférence pour une desserte du plateau en métro automatique souterrain ».

Toujours dans ce même article : Dans un document publié sur «les exigences environnementales du Métro Grand Paris», la société maître d'ouvrage du métro automatique indique en outre que la solution du souterrain permettrait «la valorisation des potentiels de développement économique du plateau tout en préservant le cadre de vie de ce poumon vert aux portes de Paris.

Mais la demande de gares supplémentaires et le développement anarchique du plateau ont inspiré la SGP: imposer l'aérien en viaduc au-dessus des voies de la RD36 car les futures stations coutent beaucoup d'argent et tant pis pour ceux qui arriveront après le cheval de fer, les bâtiments devront s'intégrer au métro et constituer un mur anti bruit.

Un soir d'hiver de février 2012, Mr Dupin et Mme Grégoire, lors d'une réunion publique, sortaient de leur chapeau magique le métro en viaduc aérien devant le village de Villiers le Bâcle et tout cela sous couvert de la concertation. La SGP a revu sa position, jusqu'à oublier les évaluations environnementales qui mettaient au premier plan les richesses des terres agricoles et des espaces naturels du plateau de Saclay.

Sommes-nous condamnés à supporter la pollution acoustique du métro longeant la RD36 devant nos habitions ?

Sommes-nous condamnés à subir la fracture de la ZPNAF par un peigne de béton d'une dimension hallucinante ? Pour cinq kilomètres parcourus, plus de 200 piliers d'une hauteur de 8 mètres espacés d'une piscine, l'unité de longueur de la SGP annoncée lors d'une réunion dans leurs locaux.

Sommes-nous condamnés à supporter l'augmentation de la pollution automobile due à l'afflux d'automobiles et des poids lourds avec l'élargissement de la RD 36 ?

Sommes-nous condamnés à payer toujours plus de taxes pour financer le super métro et l'urbanisation délirante du plateau que l'état nous impose ? Projets désarticulés entre les entités, métro aérien, gares wifi à foison, parkings à volonté, clusters à gogo, importations des nuisances, les villageois subissent une destruction du paysage au nom du rayonnement mondial de la future grande région.

Enfin, quelle dette écologique au nom de la croissance économique, au nom de la croissance urbaine, les élus franciliens et les élus des intercommunalités nous laisseront ?

F.P Villiers le Bâcle.